GROUPE 4 HERBICIDE

Herbicide sous forme de granulé mouillable CLEVER

Herbicide sous forme de granulé mouillable pour une suppression sélective en postlevée de la sétaire verte, du gaillet grateron, du lin spontané, et du pied-de-coq dans le blé de printemps et durum, l'orge de printemps et les graines de l'alpiste des Canaries, canola, canola **Clearfield** de type de *Brassica juncea*, et moutarde cultivée brune et orientale.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: Quinclorac......75 % DF

NO. D'HOMOLOGATION 31365 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT METTANT EN DANGER LA VIE OU LES BIENS, APPELER JOUR ET NUIT AU 1-613-966-6666

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V 1M7

1-844-200-FARM (3276)

CONTENU NET: 1,0 kg à 10 kg

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide en GM CLEVER est un herbicide sous forme de granulé mouillable pour une suppression sélective en postlevée de la sétaire verte (incluant les biotypes résistants au groupe 1 et au groupe 3), du lin spontané, du gaillet grateron, et du pied-de-coq dans le blé roux de force de printemps, le blé de printemps Canada Prairies, le blé durum, le blé extra fort de l'Ouest canadien, canola (*Brassica napus* – toutes les variétés, y compris canola conventionnel, Clearfield^{MD}, LibertyLink^{MD} et Roundup Ready^{MD}), Canola Clearfield de type de *Brassica juncea* (par exemple les variétés de canola de type de *Brassica juncea* avec le gène Clearfield), et moutarde cultivée brune et orientale.

L'herbicide en GM CLEVER est un herbicide sous forme de granulé mouillable qui agit principalement de façon systémique. L'absorption du produit dans la plante est effectuée par le feuillage et le système racinaire. Un recouvrement uniforme du feuillage est important pour une suppression constante des mauvaises herbes. Si la pulvérisation a de la difficulté à pénétrer le feuillage de la culture ou des mauvaises herbes, la suppression des mauvaises herbes poussant en dessous sera inégale.

Les symptômes visuels de la suppression des mauvaises herbes avec l'herbicide en GM CLEVER peuvent pendre jusqu'à deux semaines après l'application pour être visibles. Ces symptômes se présentent tout d'abord sous un aspect tordu à rabougri, un rougissement et la formation de chloroses après 14 jours, suivi par des nécroses et la mort 21 jours après l'application. Même si les symptômes de l'herbicide en GM CLEVER prennent un certain temps à apparaître, la compétition provenant des mauvaises herbes traitées avec l'herbicide en GM CLEVER sera éliminée rapidement après l'application.

MODE D'EMPLOI

Dose et période d'application pour le blé, l'orge de printemps et les graines de l'alpiste des Canaries

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliquer l'herbicide en GM CLEVER à une dose de 135-165 g/ha lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. L'herbicide en GM CLEVER supprimera les mauvaises herbes suivantes selon la période d'application indiquée dans le Tableau 1. L'herbicide en GM CLEVER peut être appliqué sur le blé, l'orge de printemps et les graines de l'alpiste des Canaries aux doses maximales et selon la période d'application indiquée dans le Tableau 1.

Employer la dose de 135 g/ha pour la suppression SEULEMENT du lin spontané, du pied-de-coq, du gaillet grateron, de faibles infestations de sétaire verte et la répression du laiteron des champs et potager. Utiliser la dose plus élevée de 165 g/ha pour supprimer de plus fortes infestations de sétaire verte. (Ne pas employer la dose de 165 g/ha pour l'orge de printemps.) Utiliser seulement la dose de 135 g/ha lorsque l'**herbicide en GM CLEVER** est pulvérisé sur l'orge de printemps.

Une amélioration de la suppression des gaillets graterons dans le canola peut être obtenue à l'aide d'un taux de 62 g/ha lorsque mélangé en réservoir avec Liberty 150 SN Herbicide sur le Canola Liberty Link ou des produits glyphosate (360 g/L équivalent acide (ae) du sel isopropylamine ou 540 g ae/L pour les produits du sel potassium) employer la dose de 667 g ae/ha sur le Canola Roundup Ready. Tous produits glyphosate doivent être homologués pour le traitement après la levée sur les variétées de canola non sensible au glyphosate. Le traitement devrait être fait quand la culture du canola est au stade 2 à 6 feuilles quand les gaillets graterons sont entre le stade du cotylédon et 3 verticilles.

NE PAS appliquer l'**herbicide en GM CLEVER**, peu importe le champ plus d'une fois tous les deux ans. Cette pratique doit être respectée dans le but d'éviter des dommages potentiels aux prochaines cultures en rotation, réduire l'accumulation et l'effet résiduel du produit dans le sol et diminuer la pression de sélection qui pourrait contribuer au développement de biotypes résistants.

135 80

TABLEAU 1: PÉRIODE D'APPLICATION POUR LES MAUVAISES HERBES ET CULTURES

MALIVAIOE LIEDDE			
MAUVAISE HERBE	STADE [†]		
Sétaire verte	1 - 5 feuilles		
Setaire verte	1 - 5 leuilles		
	(2 talles maximums)		
	(2 tanes maximams)		
Lin spontané	1 - 8 cm		
Gaillet grateron	1 - 3 verticilles		
Pied-de-coq	1 - 5 feuilles		
Laiteron potager*	2 - 6 feuilles		
	0.05 (1)		
Laiteron des champs*	2 - 6 feuilles		
CULTURE			
Orge de printemps**	1-4 feuilles		
	(avant le tallage)		
	(avamero tamago)		
Blé (de printemps et durum)	1 - 5 feuilles		
Les graines de l'alpiste des Canaries***	3 - 5 feuilles		
Canola ¹	2 - 6 feuilles		
Canola Clearfield de type de Brassica juncea	2 - 6 feuilles		
Samuel Statistical de type de Bradeloa jariooa			
Moutarde cultivée (brune et orientale)	2 - 6 feuilles		
,			

^{*}Répression seulement

¹Brassica napus – toutes les variétés, y compris canola conventionnel, **Clearfield**, LibertyLink et Roundup Ready.

^{**}La dose maximale pour l'orge est 135 g/ha. Pour éviter des dommages à la culture, appliques l'**herbicide en GM CLEVER** avant l'apparition de talles chez l'orge de printemps.

^{***}Ne doivent pas être destinées à l'alimentation humaine ou du bétail.

¹Brassica napus – toutes les variétés, y compris canola conventionnel, **Clearfield**, LibertyLink et Roundup Ready.

[†]Tous les stades foliaires énumérés ci-dessus font référence au nombre de vraies feuilles.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Application terrestre

Utiliser des pulvérisateurs équipés de buses standards à jet plat pour les pesticides avec un volume de bouillie de 100 L/ha à une pression constante de 275-425 kPa. Incliner les buses à 45 degrés vers le bas pour obtenir un meilleur recouvrement. L'utilisation de passoires et filtres 50 mesh est recommandée.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers. La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ADDITIFS

Toujours employer l'adjuvant **MERGE** à un taux de 1,0 % v/v pour une performance optimale de l'herbicide en **GM CLEVER**.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

POSSIBILITÉS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR (SEULEMENT POUR LES APPLICATIONS DANS L'ORGE, LE BLÉ ET LES GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES)

Pour connaître la dose appropriée de l'**herbicide en GM CLEVER** consulter la section sur les doses et périodes d'application sur cette étiquette.

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

Bien que l'**herbicide en GM CLEVER** procure une suppression de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges, un mélange en réservoir avec une matière active contre les feuilles larges est nécessaire pour fournir une suppression à large spectre des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé.

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles dans l'orge et le blé, l'herbicide en GM CLEVER peut être mélangé en réservoir avec n'importe quel herbicide retrouvé dans le Tableau 2. Lors du mélange de l'herbicide en GM CLEVER avec ces herbicides à feuilles larges, une légère diminution de la suppression de la sétaire verte peut être observée. Le niveau de suppression de la sétaire verte peut être amélioré en utilisant la dose de 165 g/ha de l'herbicide en GM CLEVER mélangé en réservoir pour le blé seulement.

Consulter le **Tableau 2** pour les doses et les périodes d'application appropriées des cultures. Toujours se référer à l'étiquette de l'herbicide à feuilles larges ou l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir concernant les précautions, les restrictions, le mode d'emploi et les retours de culture.

TABLEAU 2: POSSIBILITÉS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE EN GM CLEVER UTILISÉ DANS L'ORGE, LE BLÉ ET GRAINES DE L'ALPISTE

CANARIES

Culture	Dose de	Mélange en réservoir		Stade de la	Mauvaises
	l'herbicide en			culture	herbes
	GM CLEVER	Produit	Dose		supprimées
		diana a sistia n			

2020-03-09	ı	ı	I	1	
					feuilles larges
					énumérées sur
					l'étiquette de MCPA Ester.
		Buctril M	1,0 L/ha	2-4 feuilles	L'herbicide en
		Buctili W	1,0 L/11a	Z-4 iculics	GM CLEVER -
					voir Tableau 1.
					Mauvaises
					herbes à
					feuilles larges
					énumérées sur
					l'étiquette de Buctril M.
		Refine Extra ¹	20 g/ha	2-4 feuilles	L'herbicide en
		Keilile Latia	20 g/Ha	2-4 leuliles	GM CLEVER -
					voir Tableau 1.
					Mauvaises
					herbes à
					feuilles larges
					énumérées sur
					l'étiquette de
Blé (de	135-165	Buctril M	1,0 L/ha	2-5 feuilles	Refine Extra. L'herbicide en
printemps	133-103	Buctili W	1,0 Lilla	2-5 leuilles	GM CLEVER -
et durum)					voir Tableau 1.
					Mauvaises
		'			herbes à
					feuilles
					larges
					énumérées sur
					l'étiquette
					de Buctril M .
		2,4-D Amine	0,840 – 1,1	3-5 feuilles	L'herbicide en
		(présumant	L/ha		GM CLEVER -
		qu'il s'agit de			voir Tableau 1. Mauvaises
		la série 500)			herbes à
					feuilles
,					larges
					énumérées sur
					l'étiquette
					de 2,4-D
					Amine.
		2,4-D Ester	0,840 – 1,1	4-5 feuilles	L'herbicide en
		(présumant	L/ha	. 5 .5455	GM CLEVER -
		qu'il s'agit de			voir Tableau 1.
		la série 500)			Mauvaises
					herbes à
					feuilles larges
					énumérées sur
					l'étiquette de 2,4-D Ester.
		MCPA Amine	0,840 –	3-5 feuilles	L'herbicide en
		(nrésumant	1 1 I /ha	5 C . 3 G . 10 G	GM CI FVFR -

2020-03-09					l'étiquette de MCPA Ester.
		Refine Extra ¹	20 g/ha	2-5 feuilles	L'herbicide en GM CLEVER – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Refine Extra.
		Express Pack ¹	10 g/ha +	3-5 feuilles	L'herbicide en GM CLEVER –
		(Express + 2,4-D)	0,625 L/ha		voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de l'Express Pack.
Graines de l'alpiste des Canaries ²	135	Buctril M	1,0 L/ha	3-5 feuilles	L'herbicide en GM CLEVER – voir Tableau 1. Mauvaises herbes à feuilles larges énumérées sur l'étiquette de Buctril M.

¹ L'ajout de surfactants autre que l'adjuvant MERGE est déconseillé.

Ne pas retarder le traitement des mauvaises herbes à feuilles larges si les graminées nuisibles ne sont pas au stade approprié pour le traitement. Si la sétaire verte, la folle avoine et les mauvaises herbes à feuilles larges ne sont pas au bon stade pour le traitement, effectuer des applications séparées de chaque herbicide synchronisé pour supprimer le spectre désiré de mauvaises herbes. Utiliser seulement l'adjuvant **MERGE** pour tous les mélanges en réservoir.

RETOUR DE CULTURE

En raison de l'effet résiduel de l'**herbicide en GM CLEVER** dans le sol, les superficies traitées avec l'**herbicide en GM CLEVER** ne peuvent pas être en rotation avec d'autres cultures que celles mentionnées dans le **Tableau 3**. Pour éviter des dommages aux cultures en rotation, les intervalles minimums pour les retours de culture dans le **Tableau 3** doivent être respectés.

TABLEAU 3: INTERVALLES MINIMUMS POUR LES RETOURS DE CULTURE

CULTURE	INTERVALLES MINIMUMS RETOURS DE CULTURE (Mois)	REMARQUES
Blé*	0	Ces cultures peuvent être réensemencées

²Èviter d'en appliquer plus que ce qui est indiqué.

Lin	10	Ces cultures ainsi que celles énumérées
Lentilles		plus haut peuvent être semées l'année
	10	suivant l'application de l'herbicide en GM
		CLEVER.

^{*}Dans le cas de mauvaise récolte, seul le canola, le blé de printemps ou durum ou l'orge de printemps peut être semés au cours de la même saison dans les champs traités avec l'**herbicide en GM CLEVER**.

L'herbicide en GM CLEVER ne devrait pas être utilisé sur les superficies où des pommes de terre ou des cultures légumières font partie de la rotation.

La compagnie recommande de réaliser un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année <u>précédant</u> le semis de toutes autres cultures que celles énumérées dans le **Tableau 3**.

Sur les sols plus légers avec une faible teneur en matière organique ou sous des conditions sèches, quelques dommages à la culture peuvent survenir particulièrement chez le lin et les lentilles sans toutefois réduire le rendement. Sous ces conditions, l'intervalle minimum pour les retours de culture dans le lin et les lentilles devrait être prolongé de 12 mois.

Consulter l'étiquette de l'herbicide à feuilles larges ou celle de l'AVENGE 200-C pour des renseignements spécifiques concernant les restrictions au niveau des retours de culture.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

- 1. Ne pas appliquer l'herbicide en GM CLEVER lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive en provenance des superficies traitées vers des cultures voisines. Certaines cultures comme la luzerne, les espèces de trèfle, la féverole, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre et les cultures légumières seront endommagées par la dérive de l'herbicide en GM CLEVER.
- 2. Ne pas appliquer **l'herbicide en GM CLEVER** sur le blé, l'orge de printemps et les graines de l'alpiste des Canaries contre-encemencé de plantes fourragères.
- 3. Ne pas appliquer l'herbicide en GM CLEVER sur le blé, l'orge de printemps et les graines de l'alpiste des Canaries, canola, canola Clearfield de type de Brassica juncea, et moutarde cultivée brune et orientale qui ont été affectés par un stress dû à différents facteurs comme le gel, des dommages de grêle, une inondation, une sécheresse, une période prolongée de temps froid, etc.
- 4. Une pluie survenant dans les 6 heures après l'application peut réduire l'efficacité de la pulvérisation.
- 5. Lorsque l'**herbicide en GM CLEVER** est appliqué au-delà des stades de croissance recommandés, un dommage mineur à la culture et/ou une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes peut survenir.
- 6. Une température froide ou une sécheresse retardera l'effet de l'**herbicide en GM CLEVER** et si celle-ci se poursuit, une suppression médiocre des mauvaises herbes peut en résulter.
- 7. Ne pas utiliser l'**herbicide en GM CLEVER** avec des additifs, pesticides ou engrais qui ne sont pas mentionnés spécifiquement sur l'étiquette.
- 8. Attendre 4 jours entre l'application de l'**herbicide en GM CLEVER** et tout autre produit chimique non recommandé pour un mélange en réservoir sur cette étiquette.
- 9 L'herhicide en GM CLEVER doit être appliqué dans un délai de 77 jours avant la récolte de la

graine de l'aspiste des Canaries et du blé, de 60 jours avant la récolte de canola, et de 80 jours avant la récolte de l'orge de printemps.

- 10. L'orge de printemps traité avec l'**herbicide GM CLEVER** ne DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE POUR L'ALIMENTATION HUMAINE.
- 11. La graine de l'alpiste des Canaries traitée avec l'herbicide en GM CLEVER ne DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE POUR L'ALIMENTATION HUMAINEOU DU BÉTAIL.
- 12. Appliquer en utilisant seulement un équipement terrestre. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- 13. Une pulvérisation hors cible ou une dérive vers des habitats fauniques importants tels que les brise-vent, les zones humides, les terrains boisés, les fossés en végétation, les étangs, et les rives de lac ainsi que toute autre plante de couverture sur les bords de champ devrait être évitée. Une zone tampon de 10 mètres doit être respectée pour les habitats aquatiques adjacents tels que les ruisseaux, les étangs, les rivières et les lacs ainsi que les zones qui se drainent vers ces habitats. Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la plus grande (la plus sévère) zone tampon des produits retrouvés dans le mélange en réservoir.
- 14. Ne pas faire paître les cultures traitées ou les couper pour le fourrage dans les 77 jours après l'application.
- 15. Les grains et la farine provenant du canola traité peuvent être utilisés pour nourrir le bétail. NE PAS laisser paître les bêtes dans les champs de canola traités ni utiliser les autres parties du canola traité pour nourrir le bétail.
- 16. Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière de l'habitat terrestre sensible le plus proche, dans la direction du vent.

Zones tampons exigées pour protéger les habitats terrestres contre la dérive de pulvérisation lors de l'application du quinclorac

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé dur et au printemps, graines de canari	4
	Orge de printemps Canola - Brassica napus (variétés conventionnelles, Clearfield, LibertyLink et Roundup Ready),	3
	Canola - Brassica junceae (variétés conventionnelles, Clearfield, LibertyLink	

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles qui sont indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre correspond au plus gros calibre selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers, parmi les calibres indiqués sur l'étiquette des différents produits.

MÉLANGE

- Nettoyer soigneusement le pulvérisateur avant l'emploi. Pour les directives appropriées de nettoyage, consulter l'étiquette du dernier produit pulvérisé avant l'application de l'herbicide en GM CLEVER.
- 2. Remplir le réservoir nettoyé à moitié avec de l'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de retour en cuve. L'agitation devrait être toujours en marche lors de tout le processus de mélange.
- 3. Ajouter la quantité adéquate de l'herbicide en GM CLEVER et agiter pendant 2 à 3 minutes.
- 4. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide à feuilles larges, suivi par celle de l'herbicide AVENGE 200-C, si nécessaire. Lors du mélange de l'herbicide en GM CLEVER avec EXPRESS PACK, l'herbicide EXPRESS doit être complètement en suspension dans le réservoir avant d'ajouter l'herbicide 2,4-D.

<u>NOTE:</u> Lors de remplissage répété de l'herbicide **EXPRESS PACK** ou **REFINE EXTRA**, préparer une solution de l'**EXPRESS**/eau ou **REFINE**/eau dans un contenant séparé avec de l'eau propre avant l'ajout au mélange en réservoir.

- 5. Ajouter la quantité adéquate de l'adjuvant MERGE et agiter pendant 2 à 3 minutes.
- 6. Ajouter le restant de l'eau dans le réservoir du pulvérisateur tout en maintenant une agitation suffisante lors du mélange et l'application afin d'obtenir une bouillie homogène.
- 7. Pour le nettoyage du pulvérisateur, consulter la section sur le nettoyage du pulvérisateur.
- 8. Consulter l'étiquette de l'herbicide à feuilles larges ou celle de l'AVENGE 200-C pour des renseignements additionnels sur le mode d'emploi, les précautions et les retours de culture.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Certaines cultures comme la luzerne, les espèces de trèfle, la féverole, le lin, les lentilles, les plantes ornementales, les pommes de terre, les tomates et les cultures légumières sont particulièrement sensibles à l'**herbicide en GM CLEVER**. Pour éviter des dommages aux cultures subséquentes autres que le blé, le pulvérisateur devrait être nettoyé soigneusement immédiatement après l'emploi et avant de pulvériser toute autre culture en respectant les étapes suivantes:

- 1. Après l'application, drainer la bouillie de pulvérisation restante et vidanger par la suite le réservoir, la rampe et les buses avec de l'eau propre jusqu'à ce que tous les résidus visibles soient retirés. (Répéter l'étape 1, si nécessaire.) NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UNE VÉGÉTATION DÉSIRÉE OU PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU.
- 2. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant 3 % ammoniaque) par 100 litres d'eau ou un produit commercial tel

ME

que **FINNISH** enregistré pour le nettoyage du réservoir. Diminuer la quantité d'ammoniaque ajoutée en proportion si la concentration (%) d'ammoniaque utilisée est plus élevée. Vidanger la solution par la rampe et les buses et ajouter par la suite plus d'eau pour remplir complètement le réservoir. Agiter la solution pendant au moins 15 minutes et vidanger par la suite la rampe et les buses jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.

- 3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un récipient contenant un agent nettoyant et de l'eau.
- 4. Répéter l'étape 2.
- 5. Rincer soigneusement le réservoir avec de l'eau propre et l'évacuer par la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide en GM ČLEVER est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide en GM CLEVER et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide en GM CLEVER ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologique (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à une groupe différent.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

PRÉCAUTIONS

- 1 GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2 Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.
- 3 Sensibilisateur potentiel de la peau.
- 4 Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
- Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes ou masque protecteurs, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6 Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Consulter la section sur le nettoyage du pulvérisateur.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- 9 Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application.
- Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

LESSIVAGE

Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux.

Éviter l'application de ce produit lorsque de fortes précipitations sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

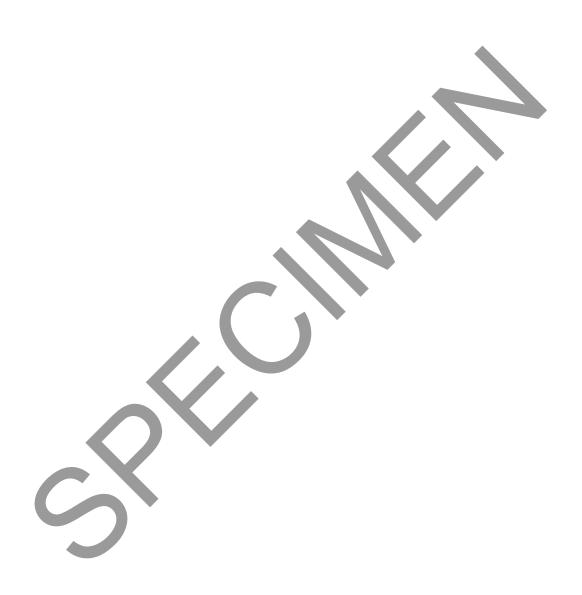
- 1 Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
- 2 Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.
- Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain au plancher.
- 4 Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter toute contamination croisée.
- Le gel n'affectera pas l'**herbicide en GM CLEVER**. Si le produit gèle, le réchauffer à la température ambiante avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

1 Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.



GROUPE 4 HERBICIDE

CLEVER Herbicide sous forme de granulé mouillable

Herbicide sous forme de granulé mouillable pour une suppression sélective en postlevée de la sétaire verte, du gaillet grateron, du lin spontané et du pied-de-coq dans le blé de printemps et durum, l'orge de printemps et les graines de l'alpiste des Canaries, canola, canola **Clearfield** de type de *Brassica juncea*, et moutarde cultivée brune et orientale

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: Quinclorac75 % DF

NO. D'HOMOLOGATION 31365 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT CE PRODUIT METTANT EN DANGER LA VIE OU LES BIENS, APPELER À FRAIS VIRÉS JOUR ET NUIT AU 1-613-966-6666

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607
High River, Alberta
Canada T1V1M7

1-844-200-FARM (3276)

CONTENU NET: 1,0 kg

PRÉCAUTIONS

- 1 GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2 Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.
- 3 Sensibilisateur potentiel de la peau.
- 4 Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
- Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes ou masque protecteurs, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6 Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Consulter la section sur le nettoyage du pulvérisateur.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- 9 Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application.
- Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- 11 Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

LESSIVAGE

Ce produit possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac dans des zones où les sols sont perméables, surtout lorsque la nappe aquifère est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des sites où la pente du sol est modérée à prononcée, où le sol est tassé, ou encore où le sol est argileux.

Éviter l'application de ce produit lorsque de fortes précipitations sont prévues.

l'aménagement d'une bande de végétation entre le site et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

- 1 Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement et empêcher l'eau d'y pénétrer.
- 2 Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.
- Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain au plancher.
- 4 Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter toute contamination croisée.
- Le gel n'affectera pas **l'Herbicide sous forme de granulé mouillable Clever**. Si le produit gèle, le réchauffer à la température ambiante avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION

- 1 Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 2 Rendre le contenant inutilisable.
- 3 Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 4 Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se

départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

